



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

En communication

Pascal BAUDE

Patrick AUBIN

Pascal BOUCHET

Marc CHATAIN

Frédéric CHERPIN

Serge DAGADA

Muriel EYL

Jean-Claude HEBRAS

Gisèle LE TUHAUT

Bernard MALFONDET

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 55

La séance est ouverte par la validation des contrôles des FDME portant sur la journée du 16/17 septembre.

Considérant le nombre important d'anomalies relevées depuis le **départ de la compétition (en très grande majorité les dates de qualification joueurs/joueuses et les mises à jour et validations de conventions)**, la commission invite fortement les clubs à relire les instructions réglementaires (cf. règlements fédéraux disponibles sur le site de la FFHandball «rubrique FFHB/Documentations/Règlements» à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/reglements/annuaire-federal.html> ainsi que la circulaire COC adressée aux clubs en juillet dernier.

Les journées de championnat s'enchaînent et les erreurs ou les oublis se répètent. Nous vous rappelons que la présence à la table d'un secrétaire issu du club visiteur et d'un chronométreur issu du club recevant est **OBLIGATOIRE** quel que soit le niveau de compétition.

Dix pénalités sportives et financières sont notifiées par la COC dont 6 pour des joueurs qui ne figuraient pas sur la convention.

En -18M/P11, le match FC MULHOUSE / CERNAY WATTWILLER HB ne s'est pas déroulé comme initialement prévu le 16/09 en raison d'infiltrations d'eau sur l'aire de jeu. Au vu du cas de force majeure, la COC a décidé de reporter le match au 04/05 novembre ou avant après entente entre les deux clubs.

DEMANDE DE REPORT : au vu du nombre important de demandes de modifications de match sur Gest'Hand depuis le début de saison (*erreur de saisie, changement d'horaire, ...*), à compter de ce jour, **toute demande de modification de circonstance ou fantaisiste, donnera lieu au droit financier correspondant au niveau du championnat qui devra être adressé à la FFHandball (cf. art. 3.1 du Guide Financier 2017/2018).**

Pour le bon fonctionnement des compétitions, ci-après quelques informations et rappels importants et en pièce jointe la circulaire COC du 17 juillet 2017 à lire **ATTENTIVEMENT.**

.../...



INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / JOUEURS(S) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Bonne saison à tous.

Fait à Gentilly, le 22 septembre 2017

Pascal BAUDE
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 16/17 SEPTEMBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	- HB FEMININ JACOU MONTPELLIER -18F/P19 - ENT. CERCLE DIJON BOURGOGNE VAROIS ARC -18F/P15
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	- BEAUNE HANDBALL -18F/P15 - LE POUZIN HB 07 -18F/P18 - GALAXIE 62 HB -18F/P11 - ENT. GRANVILLE BREHAL AVRANCHES ST LO -18F/P5 - SAINT-FLOUR HANDBALL -18M/P4 - US MIOS BIGANOS BASSIN D'ARCACHON N1F/P1 - AS FONTAINE HANDBALL N3M/P7 - STELLA SPORTS ST MAUR HB N3M/P4 - ST AMAND LES EAUX PORTE DU HAINAUT D2F - E. STRASBOURG SCHILTIGHEIM ALSACE HB N1M/P3 - HB FEMININ JACOU MONTPELLIER -18F/P19 - ENT. CERCLE DIJON BOURGOGNE HBC VAROIS -18F/P15 - MONTFERMEIL HANDBALL -18F/P10 - PALENTE BESANCON HANDBALL N1F/P3 - ASPTT BAR LE DUC HANDBALL N3F/P5 - ST JULIEN DENICE GLEIZE HB N3F/P7 - STRASBOURG ASPTT N1F/P3 - MONTELMAR CRUAS HB -18M/P14
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- TOULOUSE FEMININ HANDBALL -18F/P2 - MONTFERMEIL HANDBALL -18F/P10 - LANDI/LAMPAUL HB N1F/P2 - ENTENTE FEMININE AXONNAISE -18F/P11 - CPB RENNES-CHANTEPIE -18F/P16 - PARIS GALAXY MASCULIN -18M/P7 - ENTENTE SUD MORBIHAN -18M/4 - ALLIANCE ARTOIS HANDBALL -18M/P9 - ENTENTE PLOUVORN-HERMINE KERNIC HB N3F/P2 - AVIRON BAYONNAIS HANDBALL N1F/P1
* <u>FORFAIT</u>	

* Sous réserve des procédures en cours

Comme la saison passée, afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/procès-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : « Accéder aux procès-verbaux... ». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.